

8^{ème} édition du *Marché aux Puces* consacré à
l'œuvre d'Hergé



© Hergé-Moulinart 2012

Le Marché aux Puces Tintin aux abords immédiats du Musée Hergé!

Quand ?

Où ?

**Le samedi 19 mai 2012
de 11h à 17h**

**Ecole fondamentale Martin V
Boulevard du Nord, 1
1348 Louvain-la-Neuve**

Date: Samedi 19 mai 2012

Horaire: de 11h à 17h (accueil exposants à partir de 9h)

Lieu: Aux abords immédiats du Musée Hergé

ADRESSE :
Ecole Martin V
1384 Louvain-la-Neuve
Belgique

Tarifs :

- Environ 2 m de longueur de table : 40 € (maximum 2 par exposant)
- Sous abris : environ 4 m de table : 150 €

Attention : nombre limité !

Les emplacements étant limités, l'attribution de ceux ci s'effectuera suivant l'ordre d'inscription confirmée par paiement.

L'événement est sponsorisé par RTL TVI

ATTENTION !

Marchandises:

EXCLUSIVEMENT des articles d'occasion (livres, objets, albums, originaux, affiches, figurines, jeux, jouets, documents, etc.) se rapportant à l'œuvre d'Hergé.

Sont EXCLUS: tous les articles (pirates, faux, copies, etc.) qui constituent une utilisation des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre d'Hergé, non autorisée par leur titulaire, Moulinsart SA, ou par la loi et qui par conséquent enfreignent lesdits droits de propriété intellectuelle.

BON D'INSCRIPTION

À copier et à renvoyer par e-mail avant le 01/05/2012 à

bernard.cornelus@moulinsart.be

Raison sociale

Nom – prénom

Adresse complète

.....

Pays

Nom du responsable

Tél. portable

Je réserve

- (1 ou 2) emplacements en plein air à 40 € l'emplacement.
- 1 stand sous abri à 150 €.

Pour que cette réservation devienne ferme et définitive, je paie la somme totale de

..... €

au compte bancaire de Moulinsart sa

IBAN : BE95 7320 0487 0158

BIC : CREGBEBB

Communication : Marché aux puces 2012 + nom du participant

REGLEMENT GENERAL

1. Les exposants doivent se conformer au "Règlement d'ordre intérieur sur les marchés publics de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve".
2. Les inscriptions doivent se faire par e-mail (bernard.cornelus@moulinsart.be). Prière d'utiliser le modèle de bulletin d'inscription ci-inclus.
3. Les inscriptions ne seront validées qu'après règlement total de l'emplacement. Elles sont enregistrées dans l'ordre de réception. Maximum 1 stand sous abris ou 2 stands sans abri.
4. Tout désistement après le 01/05/2012 ne donnera pas lieu à remboursement.
5. La sous-location ou cession de l'emplacement ne sera pas remboursée.
6. La vente de contrefaçons, copies et de produits pirate est strictement interdite (voir avertissement page précédente).
7. Seuls les articles se rapportant à l'œuvre d'Hergé sont admis.
8. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages, vols ou accidents dans les stands ou d'autres prétentions.
9. Par respect pour la clientèle, le remballage n'est autorisé qu'à partir de 17h.
10. Dès 11h., le 19/05/2012, l'organisateur disposera librement des tables inoccupées.
11. Toute animation sonore est interdite dans les stands.
12. Toute dégradation par les exposants leur sera facturée.
13. Les tissus utilisés pour la décoration du stand doivent être obligatoirement ignifugés.
14. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes d'inscription et établira le plan d'attribution des emplacements.
15. L'organisateur se réserve en tout temps le droit de compléter ou de modifier le présent règlement.
16. En signant le bulletin d'inscription, les exposants acceptent sans réserve de clause le présent règlement.

Pour l'organisateur, Moulinsart SA,
Bernard Cornelus
